

POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE VAL D'ALLIER À PONT-DU-CHÂTEAU

DOSSIER DE PRESSE - 26/11/2024



SOMMAIRE

- Le contexte du projet page 3
- Augmentation de la maîtrise foncière page 4
- Pratiques agricoles page 5
- Plantation d'une haie bocagère page 6
- Les acteurs du projet page 7



Puit de captage aux Cotilles

CONTACTS PRESSE :

CEN Auvergne : Céline Chouzet - Responsable communication

Tél. 04 73 63 18 63 - 07 77 07 70 81

Courriel : celine.chouzet@cen-auvergne.fr

Le contexte du projet

sur le champ captant des Cotilles

Situés en bord de rivière Allier au Buisson à Pont-du-Château, les puits de captage d'eau des Cotilles, exploités par le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) de Basse Limagne et le Syndicat intercommunal eau et assainissement (SIAE) Rive Gauche de la Dore, puisent dans la nappe alluviale de l'Allier pour alimenter en eau potable environ 30 000 habitants sur un grand territoire au sud-est de Pont-du-Château jusqu'à Billom et Courpière.



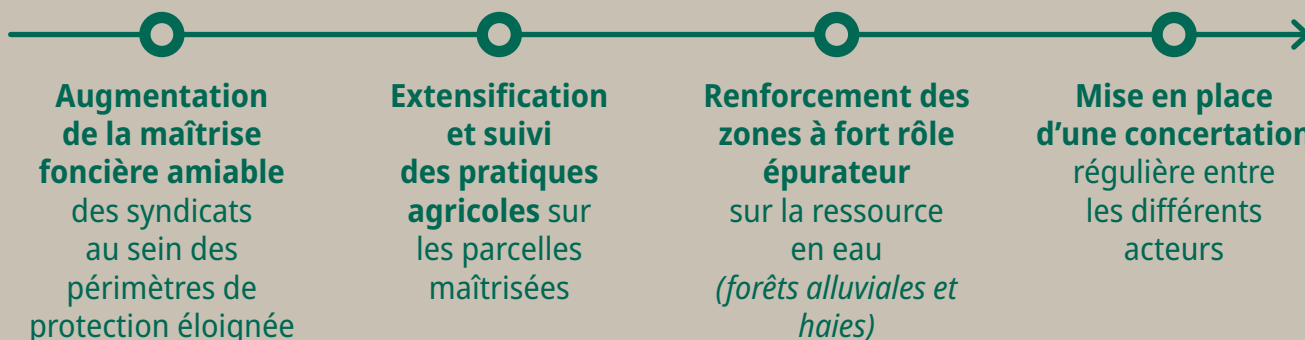
Champ captant des Cotilles

Pour garantir la qualité de l'eau potable, les deux syndicats ont noué depuis 2021 un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Auvergne afin de renforcer la protection de la ressource en eau et de la biodiversité autour des puits de captage. Car les milieux naturels tels que les forêts, les prairies naturelles ou les haies, au-delà de leur intérêt pour la biodiversité, fournissent aussi des services écosystémiques de purification de l'eau et de rôle tampon par rapport aux activités environnantes.

Le détail des actions

L'objectif du projet était de **favoriser une gestion durable des espaces naturels et des pratiques agricoles à faibles intrants** au sein des périmètres de protection des puits de captage en s'appuyant sur la maîtrise foncière.

La réalisation en 2021 d'une étude du champ captant a permis de définir les actions possibles :



Augmentation de la maîtrise foncière

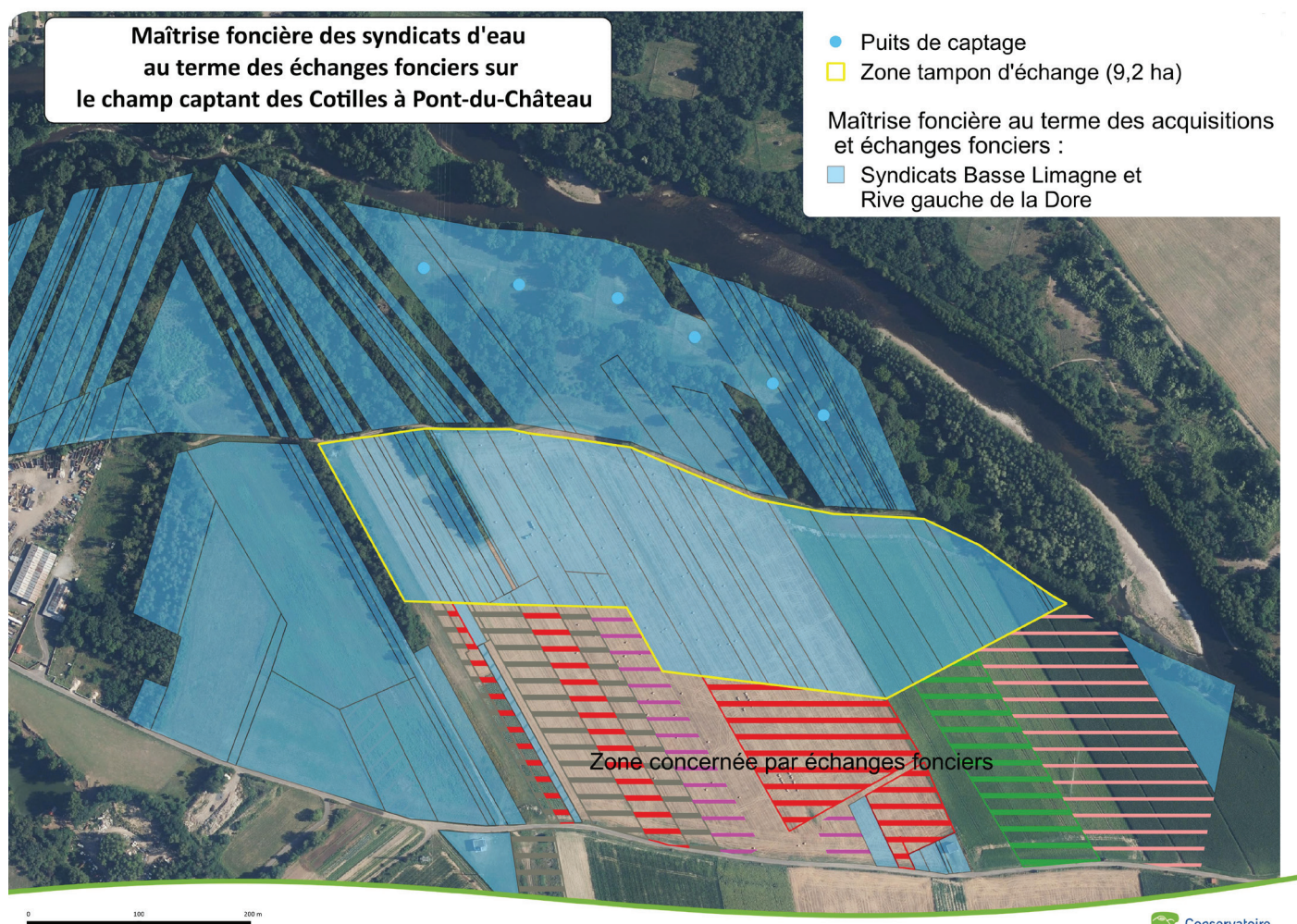
Dans un premier temps, le CEN s'est attaché à **instaurer le dialogue et sensibiliser les acteurs aux enjeux et problématiques** de ressource en eau sur ce territoire.

Les syndicats, avec l'appui du CEN Auvergne, ont acquis des parcelles via la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes. Mais l'orientation du parcellaire cadastral très différente du parcellaire agricole désorganisait l'ensemble des pratiques agricoles du secteur, et la maîtrise restait incomplète à proximité des puits de captage.

En co-construction avec les agriculteurs, les deux syndicats et le CEN ont donc envisagé un scénario d'échange foncier visant à **maîtriser sur le secteur de culture une zone tampon autour des puits**. Ce compromis permettait d'espérer une maîtrise cohérente au plus près des puits, certes en laissant l'autre moitié du secteur en

culture conventionnelle mais aussi et surtout en visant l'adhésion des agriculteurs au projet. Un important travail d'animation foncière a donc été relancé pour négocier les échanges fonciers avec les propriétaires, ainsi qu'avec les agriculteurs pour maintenir leurs surfaces agricoles.

8 promesses de vente et 6 promesses d'échange foncier ont été signées, avec l'accord des 6 exploitants agricoles concernés, plusieurs ayant appuyé la démarche. La zone tampon est devenue ainsi maîtrisée en quasi-totalité. **Au total, une douzaine d'hectares supplémentaires ont été acquis au sein du champ captant.**



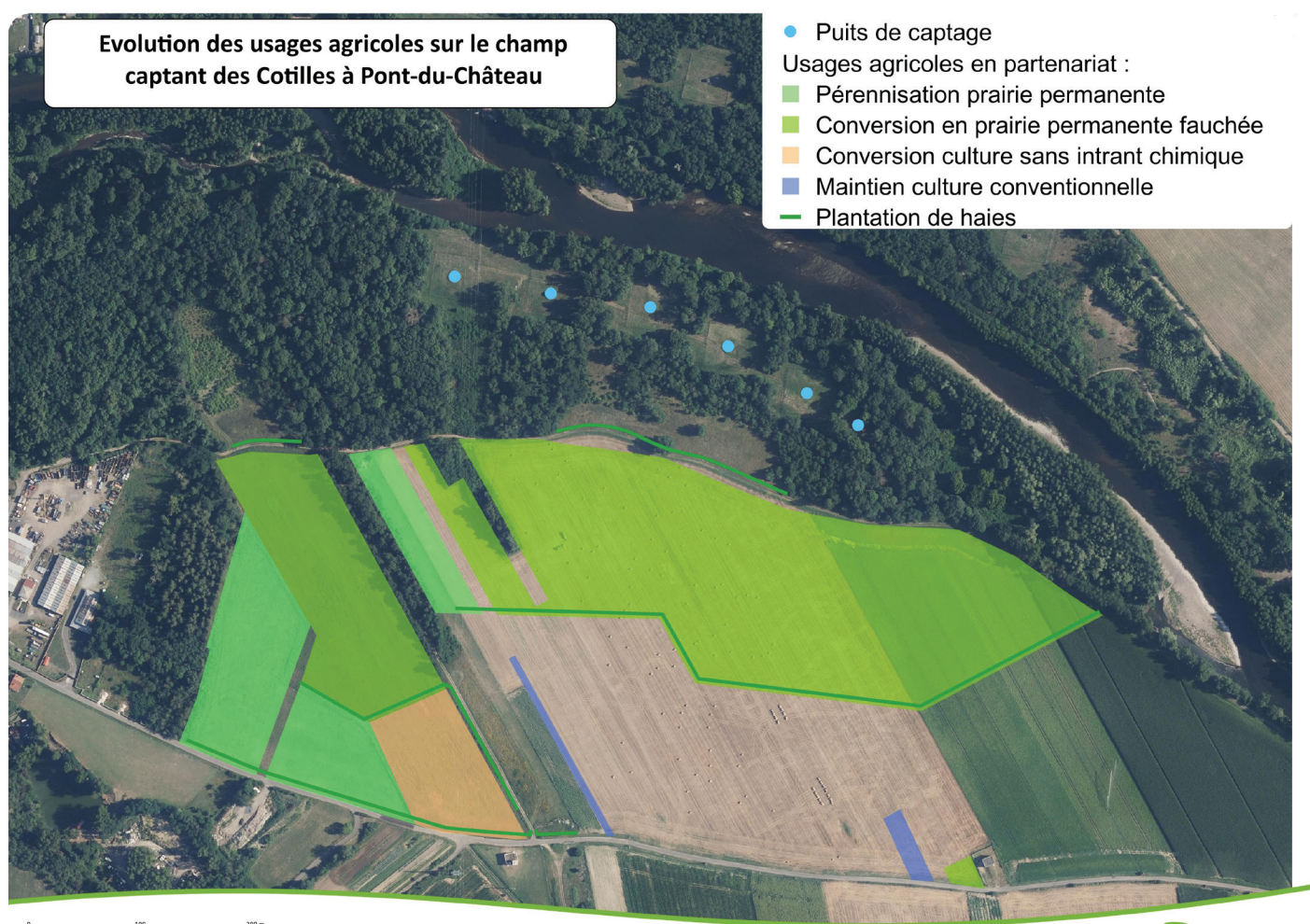
Pratiques agricoles

Sur les nouvelles parcelles ainsi formées, **les pratiques agricoles ont été définies et négociées avec les agriculteurs** (*prairie permanente sans intrant et fauche à maturité*). Sur les quelques parcelles maîtrisées par les syndicats qui étaient déjà en jachère ou en prairie, qui plus est en habitat Natura 2000 de prairie maigre de fauche d'intérêt européen, les bonnes pratiques agricoles ont été **sécurisées et pérennisées au travers de baux ruraux à clauses environnementales**.

Sur la zone tampon, **10,5 ha d'anciennes cultures ont été semés en prairie et des conventions de mise à disposition SAFER** ont été mises en place avec un cahier des charges pour leur gestion extensive par fauche. Leur exploitation a été confiée aux agriculteurs du secteur, certains ayant ainsi intégré de nouvelles pratiques dans leur exploitation.



Semis d'une prairie au Buisson



Plantation d'une haie bocagère



Préparation du sol pour la plantation de la haie

A la limite entre prairies et cultures, la plantation d'1,5 km de haies bocagères, composées de 2 800 plants d'essences locales et diversifiées (*érables, merisiers, chênes, cornouillers, prunelliers, etc.*), va permettre **de renforcer la protection de la ressource en eau**.

En effet, les haies ont la capacité d'intercepter les éléments chimiques qui transitent dans les eaux du sol, **contribuant ainsi à purifier la nappe d'eau alluviale**. Les forêts naturelles en bord d'Allier jouent le même rôle. C'est pourquoi on parle de **solutions fondées sur la nature** lorsqu'on préserve les forêts naturelles ou qu'on replante des haies à proximité des puits de captage d'eau.

Ces haies et prairies sont donc le gage d'une bonne qualité d'eau de la rivière et de sa nappe alluviale, aussi importante pour la biodiversité que peut l'être l'eau potable pour nous humains ; côté biodiversité, **elles confortent le corridor de milieux naturels présents** de part et d'autre de la rivière Allier, indispensable aux nombreuses espèces animales fréquentant le val d'Allier (*oiseaux, chauves-souris, etc.*).

Les premières retombées des actions

La qualité d'eau justement, qui présentait sur le site des signes d'altération d'origine agricole, semble s'être améliorée depuis deux années mais il serait prématuré d'en tirer des conclusions, et ces actions autour des puits ne peuvent bien sûr pas suffire sans actions complémentaires à l'échelle globale et bien plus vaste du bassin d'alimentation des puits de captage.



**Le regard de René Lemerle
Président du SMEA de la Basse
Limagne**

« La qualité de l'eau est en enjeu primordial. Nous nous devons d'œuvrer pour garantir à tous nos abonnés une eau la plus pure possible. Dans cet esprit, avec trois autres syndicats, nous nous sommes engagés dans un contrat territorial pour les aires d'alimentation de captage du champ captant des Cotilles. Hélas,

beaucoup d'obstacles et d'enjeux bloquent sa réalisation. En parallèle, avec le partenariat du CEN Auvergne, nous avons pu réaliser un travail concret qui satisfait les différents acteurs. Notre objectif est de permettre à tout le monde de pourvoir vivre sereinement de son travail, chacun devrait être gagnant gagnant. Le travail orchestré par le CEN Auvergne a permis à tous les acteurs de comprendre qu'on pouvait travailler ensemble. C'est une réussite sur les Cotilles et on ne peut que s'en féliciter. »



**Le regard
de Michel Gonin,
Président du SIAEP
Rive gauche de la
Dore**

« En tant que Président du Syndicat Rive Gauche de la Dore, je m'engage depuis plus de 15 ans dans la lutte pour la qualité de l'eau. Le

premier contrat territorial a été une occasion précieuse pour rassembler les différents acteurs. Par la suite, le CEN Auvergne a initié une dynamique de dialogue qui a favorisé des échanges de parcelles, visant à établir une zone tampon pour protéger notre ressource en eau.»

Les acteurs du projet

Ce projet a coûté près de 100 000 € pour les acquisitions foncières, et environ 90 000 € pour les actions menées par le CEN Auvergne de concertation, d'étude et de travaux. Il a été financé principalement par le Syndicat de Basse Limagne et le Syndicat Rive gauche de la Dore, la plantation de haie a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'aide financière du Département du Puy-de-Dôme est espérée pour les échanges fonciers.



Créé en 1951, le SIAEP Rive Gauche de la Dore est compétent pour distribuer l'eau potable sur le territoire des 16 communes adhérentes. Il peut ainsi réaliser toutes les études permettant de dégager les orientations du service eau potable, en assurer sa gestion, établir le programme des investissements, réaliser tous les aménagements, équipements et services nécessaires.



Créé en 1936, le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement a pour objet la création, la conception, la réalisation, l'amélioration, la modernisation, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable auprès de ses 44 communes adhérentes.



Depuis 1989, le CEN Auvergne intervient sur la préservation des paysages et de la biodiversité sur le Puy-de-Dôme, le Cantal et la Haute-Loire. Sur la rivière Allier, les actions du CEN Auvergne s'appuient sur les solutions fondées sur la nature : préserver et restaurer la fonctionnalité de la rivière (*dynamique fluviale*) et de ses espaces naturels pour bénéficier de leurs multiples services rendus sur la biodiversité, la ressource en eau et la résilience face au changement climatique.

LES ACTEURS ASSOCIÉS AU PROJET

L'implication des acteurs locaux ou techniques est indispensable pour la réalisation de ces actions. Nous remercions :

- les agriculteurs,
- les propriétaires,
- la SEMERAP,
- la commune de Pont-du-Château,
- la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes.



17 avenue Jean Jaurès
63200 Mozac
Tél. 04 73 63 18 27
Courriel : contact@cen-auvergne.fr
www.cen-auvergne.fr



Les Youx
63520 Estandeuil
Tél. 04 73 70 79 65
Courriel : contact@rivegauchedeladore.fr
www.rivegauchedeladore.fr



112, Rue des Fours à Chaux
63350 JOZE
Tél. 04 73 68 62 33
Courriel : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr
www.syndicat-basse-limagne.fr